Chapitre 5

Le contact de langues

Sommaire

1. Phénomènes liés aux contacts de langues..... 87
2. « Mort » et « résurrection » des langues..... 96

1. Phénomènes liés aux contacts de langues

Le contact de langues, source de conflit ou vecteur de coopération, est bien la chose du monde la mieux partagée (plus de six mille langues seraient parlées aujourd'hui sur la planète pour un nombre limité d'États). Les exemples du *camfranglais* au Cameroun, du *chiac* au Nouveau-Brunswick, du *jopara* au Paraguay, du *spanglish* aux États-Unis, etc., montrent que l'un des résultats les plus tangibles du contact est l'apparition de formes hybrides à laquelle est exposée (prioritairement) la langue dominée mais également la langue dominante, donnant éventuellement naissance à une nouvelle parlure, relativement autonome. Cette hybridation peut être plus ou moins abondante et plus ou moins stable. Cependant on peut considérer qu'elle relève de deux considérations : l'une macrosociolinguistique qui intéresse le système et, dans ce cas-là, on peut parler d'hybridation interlectale, l'autre microsociolinguistique, de l'ordre du bricolage et qui n'est qu'un métissage fondamentalement conversationnel du répertoire de locuteurs en transit ethnosociolinguistique (mais qui peut aller jusqu'à concerner une génération de migrants).

Dans les deux cas, on parle de *marques transcodiques* que sont les emprunts, les calques, les alternances et mélanges de langues qui témoignent soit de la « présence de deux ou plusieurs langues dans le répertoire des interlocuteurs » (dans tel ou tel échange) soit d'une rencontre interlinguistique prolongée au sein d'une même société. On parle aussi de *néocodage* lorsqu'on a affaire à des formes qui ont été « bricolées » et « qui n'appartiennent ni à la langue A, ni à la langue B et qui peuvent avoir une durée de vie réduite au temps [d'une] seule conversation ou devenir habituelles pour [les] interlocuteurs. Ces formes constituent des créations réellement interlinguistiques [par exemple : un hispanophone aura tendance en contexte francophone à désigner la poste par la *posta* au lieu de *correo* en espagnol] » (Matthey et De Pietro, 1997, p. 150-151).

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

1.1 Le partage de deux langues dans les interactions verbales. Le « parler bilingue »

La sociolinguistique suisse s'est donc intéressée prioritairement à la communication en contexte plurilingue et à ses diverses modalités. Elle nomme « parler bilingue » un mode d'exploitation d'un répertoire bilingue dans les conversations entre membres d'un même groupe migrant qui se traduit par la présence intentionnelle de marques transcodiques : J.-F. de Pietro propose deux exemples qu'il commente ensuite :

1. x – Sì pure per me è così.
   y – *[Rire]* Ah mais lui poi è quello che la sorella fanno lo stesso cammino [rire] roba da matti questi due eh ! Ah sì !
   z – Ah sì sono legati.
   w – Attaccatissimi.
   y – Lo stesso cammino… quella lì si butta nel lago l'autre fa la même chose *[rire]*.
   w – C'est normal.
2. x – […] porque por las buenas yo, por no tener jaleos, por colaborar como se debe, digo bueno, pues los pongo yo, me da el dinero y se acabó. Ahora, con cabronás de ponérmelos en lo alto de la oficina, en lo alto de la mesa de la oficina ; sin explicación y sin ná ! ça va pas ou quoi ? Por quién se toma este imbécil que apesta a vaca, eh ? Y subo y digo, dice : bueno, je vais voir si je trouve, je monte tout de suite XXX No me miraba ?' eh ? él sabe muy bien porque. No me miraba ?' eh ? porque él buscaba… es un tío diablo, diabólico ? sabes ? Busca todos los medios de t'emmerder cuando no le das la contraria.

   Les deux fragments ci-dessus, extraits l'un d'une interview dans une famille napolitaine vivant en Suisse francophone depuis quelques années et l'autre d'une conversation spontanée entre des femmes d'origine espagnole vivant à Neuchâtel, présentent des exemples de ce que Grosjean (*Life with Two Languages : An Introduction to Bilingualism*, Cambridge/Londres, Harvard

University Press, 1982) et Lüdi/Py (*Être bilingue*, Berne-Francfort, New York, Lang, 1986) ont dénommé le « parler bilingue ». Il s'agit d'activités communicatives impliquant un contact de langues, comme le montre la présence de marques transcodiques (*code-switching*, calques, etc.) et de changements de langues. Ici, pourtant, ces procédés ne servent pas, en priorité du moins, à assurer l'intercompréhension comme ce serait le cas dans une conversation exolingue [entre membres de deux groupes linguistiques différents] ; ils remplissent des fonctions diverses telles que la synchronisation interactionnelle, la structuration du discours, l'ancrage référentiel dans la région d'origine et/ou d'accueil, l'implicitation conversationnelle, etc. À travers eux, les interlocuteurs exploitent, à des fins communicatives diverses, les ressources qui leur sont fournies, en raison de leur bilinguisme, par les langues en présence. Il s'agit ainsi d'un procédé linguistique qui appartient pleinement à leur compétence communicative mais un procédé dont ils ne profitent réellement que lorsqu'ils peuvent actualiser la totalité de leur compétence bilingue et biculturelle, c'est-à-dire lorsque la situation ne l'interdit pas, qu'ils communiquent avec un interlocuteur lui-même bilingue et qu'ils considèrent comme faisant partie du même groupe (bi-)culturel qu'eux. Autrement dit, lorsqu'ils catégorisent la situation comme « endogène ». C'est donc la connivence, réelle ou postulée, des interlocuteurs qui fonde ici l'utilisation des deux codes et les passages de l'un à l'autre.

(De Pietro, 1988, p. 74-75.)

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

1.2 L'*interlangue* des migrants

Comme on l'a dit, le « bricolage » interlinguistique qui survient dans la migration peut être partagé assez uniformément par les répertoires des membres du groupe de migrants, dans certaines circonstances. C'est ce qu'a étudié Christian Lagarde sous la dénomination de *melandjao* (littéralement « mélangé »).

Parler d'*interlangue* des migrants, c'est parler d'un entre-deux langues, d'un système approximatif. Le terme d'*interlangue*, utilisé dans les théories d'apprentissage des langues, désigne l'un des systèmes intermédiaires que se forge l'apprenant dans le processus d'appropriation de la compétence en langue étrangère. Il s'agit d'un système provisoire, appelé à être remplacé par un autre système tout aussi provisoire, et qui a la particularité de ne pas présenter que des formes venues de l'un ou de l'autre des systèmes en présence mais de présenter aussi des formes créées dans le processus d'acquisition (voir Porquier, 1981). C'est le même type de phénomène langagier qu'on observe dans une situation d'*acquisition*, non « captive » donc, comme celle que vit le migrant, mais sur une durée bien plus longue, qui peut être celle d'une vie, et dans un cadre groupal, quand il s'agit d'une migration collective, comme un exode d'origine politique, et en un territoire resserré.

Le terme de *melandjao*, désignant de la parlure hybride des migrants espagnols en Roussillon (Catalogne française), forgé du reste par ses propres usagers, est en lui-même une forme réalisée à partir d'une unité lexicale française (« mélange », « mélanger ») et d'une marque grammaticale espagnole : celle du participe passé, désinence verbale oralisée « à l'andalouse » : – *ao* (Lagarde, 1996, p. 9). Ainsi, les migrants espagnols auprès desquels C. Lagarde a enquêté produisent des énoncés à base d'interférences du type : « *On s'est fait* français » (Nous sommes *devenus* français) ; « il *domine* bien le catalan » (il *maîtrise* bien le catalan) ; « plus jamais, il m'a *dirigé* la parole », (plus jamais, il ne m'a *adressé* la parole), etc.

Le *melandjao* qui a été « le véhicule par lequel [s'est exprimée] une génération d'immigrants devenus immigrés » est certes un « parler transitoire, périssable » mais qui est « riche d'enseignements sur la question de *l'intégration sociale* des étrangers » (*ibid.*, p. 324 et *sq.*). Et effectivement la question se pose de savoir de quoi le *melandjao* comme interlangue collective et prolongée, observée dans un certain contexte, est le symptôme : celui d'une résistance naturelle à l'acculturation ou au contraire la manifestation d'un effort d'intégration, dans la langue d'accueil ?

1.3 Pidgins, créolisation et créoles

La rencontre de deux ou plusieurs systèmes linguistiques dans des situations historiques particulières : celles du développement d'un commerce international maritime, celles des colonisations et de l'esclavage liées aux sociétés de plantation, a également produit des langues hybrides approximatives. On pense aux *pidgins* (ensembles de formes nées le plus souvent dans des situations d'échanges commerciaux) mais surtout aux *créoles* (parlers aux fonctions communicatives diversifiées donc plus élaborés et surtout stabilisés).

Le *pidgin* est un « parler d'emploi restreint, utilisé comme seconde langue par tous ses usagers, de structure rudimentaire » (Manessy, 1995, p. 27), alors que le *créole* (mot d'origine espagnole qui a désigné primitivement les individus impliqués, comme dominants aussi bien que dominés, dans la colonisation) est un *vernaculaire*, c'est-à-dire la langue maternelle, première, d'une communauté plus ou moins importante. Si les pidgins sont des « langues réservées à des relations limitées et occasionnelles » (Chaudenson, 1995, p. 19), comme le « sabir », plus limité, ou la *lingua franca*, outil de communication utilisé anciennement sur certaines côtes, ou encore les *langues véhiculaires* (Calvet, 1981), comme on en observe en Afrique, les créoles ont la particularité d'être des « langues à part entière qui se sont constituées dans des territoires coloniaux » (Chaudenson, 1995 p. 14), précisément durant la période des grandes colonisations. C'est pourquoi du reste on observe l'existence de cinq ensembles de créoles : anglais, espagnol, néerlandais, portugais et français (ces derniers étant les plus parlés : près de dix millions de locuteurs) comme, par exemple, le créole guadeloupéen ou le créole réunionnais (voici comme exemple, proposé par Chaudenson, 1995, p. 31, la même phrase : « Je ne sais pas où il est » produite en créole guadeloupéen : « Moinpasav ola iyé » et en créole réunionnais : « Mi konépaousa i lé »).

L'hypothèse de Robert Chaudenson concernant la genèse des créoles est basée sur une approche historique, économique et démographique du cas réunionnais (Chaudenson, 1995). Elle repose sur

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

une chronologie à deux phases du développement de la colonisation. Dans une première phase (qu'il appelle « société "d'habitation" »), qui correspond à l'installation, la seule langue de communication possible est le français car les esclaves parlent des langues différentes. Ces mêmes esclaves pratiquent ainsi inévitablement diverses variétés de français (approximatives, bien entendu). Cette « société d'habitation » se développe et s'oriente vers une nouvelle étape économique plus importante qui va nécessiter le recours à de nouveaux esclaves en nombre très important. C'est la deuxième phase : la « société de plantation », qui va modifier en profondeur les données de la situation sociolinguistique :

> Une conséquence directe de l'arrivée massive d'esclaves « bossales » [récemment débarqués] est la chute du pourcentage d'esclaves créoles dans la population servile [...]. En revanche, si la proportion d'esclaves créoles décroît, leur rôle social grandit. Dans la société de plantation, ils deviennent désormais les agents essentiels de la socialisation et de l'acculturation des nombreux bossales.
>
> (Chaudenson, 1995, p. 69.)

Ainsi, « les esclaves créoles, affectés aux tâches spécialisées ou investis de fonctions d'encadrement, deviennent les modèles sociaux et les instructeurs des esclaves nouveaux, massivement affectés aux durs travaux des champs. D'où le fait, décisif pour l'évolution de la situation sociolinguistique et la créolisation que, puisque dans la seconde phase, il n'y a plus de contact entre les blancs et la masse des bossales, ces derniers vont donc avoir comme langue cible non plus le français, mais les variétés approximatives dont usent les esclaves créoles chargés de leur socialisation et de leur encadrement » : « C'est probablement là que s'engage le processus d'autonomisation par rapport au français. » Et c'est ainsi qu'apparaissent des « systèmes qui, même s'ils empruntent [...] l'essentiel de leurs matériaux linguistiques aux langues européennes, vont les restructurer au point de constituer des systèmes autonomes que sont les créoles » (Chaudenson, 1995, p. 64-67. Voir également Hazaël-Massieux, 2011).

Une autre spécialiste, Sabine Ehrhart, à partir de son étude sur le *tayo*, créole de Nouvelle-Calédonie, et tout en reconnaissant le bien-fondé des hypothèses de Chaudenson à propos du créole réunionnais, rappelle l'hypothèse avancée par W. Raible de deux « voies » susceptibles de conduire à l'émergence d'un créole (Ehrhart, 2012, p. 205) :

> [...] il existe deux chemins pour parvenir à une nouvelle langue créole :
>
> – Une voie « d'en bas » : une langue de contact, donc un pidgin, se transforme, par l'activité des sujets parlants, en une langue créole qui peut dorénavant avoir la fonction de langue maternelle. Il y a au moins deux cas qu'on peut classer de cette façon : le tok pisin, parlé en Nouvelle-Guinée, et le créole des îles hawaïennes.
>
> – L'autre voie serait celle « d'en haut », une voie que suggèrent surtout certains travaux qui étudient de plus près les sources et les documents historiques concernant la naissance de langues créoles dans les colonies européennes. Robert Chaudenson est comme le porte-drapeau de cette thèse [...].

1.4 Entre interlangue et créole : l'*interlecte*. L'exemple du « francitan »

On a vu, avec le *melandjao*, qu'une interlangue pouvait émerger de la communication entre deux communautés linguistiques au sein de la migration. Cependant, même si l'on observe une certaine stabilité (au moins pour une génération), l'interlangue des migrants ne peut prétendre à une autonomie durable. Collective certes, à la différence de l'« interlangue des didacticiens » des langues étrangères, elle est en définitive transitoire comme cette dernière. Ce qui la distingue également d'un autre produit du métissage linguistique : l'*interlecte* (qui n'est pas une simple variété régionale de langue). Car l'*interlecte* est en fait une *interlangue historique* qui s'est développée et fixée sur la longue durée (éventuellement plusieurs siècles) mais qui n'a pas

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

acquis la systématicité et l'autonomie que confère la créolisation telle qu'elle vient d'être présentée. Un interlecte, pour l'usager de la langue dont il partage l'essentiel des structures (phonétiques, grammaticales, lexicales), est intelligible, même si selon les locuteurs (et donc selon la diversité de réalisation des formes interlectales), la difficulté de compréhension n'est pas exclue.

Nous prendrons l'exemple du *francitan*, interlecte issu du conflit diglossique franco-occitan (conflit né d'une occupation et d'une domination politico-administrative intervenues à la suite de la croisade contre le catharisme en domaine d'oc au début du XIII^e^ siècle et de la défaite des seigneurs occitans sanctionnée par l'annexion de leurs terres à la couronne de France) au cours d'un long processus d'hybridation, annonciateur de substitution. Ce processus a commencé sûrement sous l'Ancien Régime mais s'est accéléré à partir de la Révolution française, pour des raisons qui touchent à la nouvelle orientation politique de l'État national qui vise à garantir l'égalité devant la communication entre tous les citoyens et donc à unifier linguistiquement le territoire national (voir chap. 3, 2.2). De nombreux témoignages nous renseignent sur l'avancée de cette unification et l'installation de l'interlecte *francitan* (Boyer, 1991) qu'un des grands spécialistes de l'introduction du français en domaine occitan, Auguste Brun, a qualifié de « bâtard linguistique » (Brun, 1927). Ce « bâtard linguistique » présentait à la fin du XX^e^ siècle, comme l'ont montré diverses enquêtes, les mêmes caractéristiques fondamentales que dénonçaient dans la première moitié du XIX^e^ siècle un certain nombre de maîtres normativisateurs qui souhaitaient, à l'aide d'ouvrages pédagogiques, extirper de la pratique linguistique ordinaire des néofrancophones du domaine occitan les « fautes locales » (c'est-à-dire les formes interlectales) à l'aide d'ouvrages qui prenaient souvent la forme de cacologies (du type « ne dites pas… », mais « dites… »).

Sans s'étendre sur ce *système intermédiaire* (relatif, car il ne concerne qu'un certain nombre d'aspects et de domaines de la langue), on peut en évoquer quelques particularités qui sont autant de productions hybrides (voir Mazel, 1982 et Boyer, 1991) :

- comme l'articulation des [ə] dits « muets » (que maintient en français la graphie) ou la structure prosodique qui est plus proche de celle des langues romanes (autres que le français) ;

- ou encore un certain nombre de constructions grammaticales : « donne-moi le » (pour « donne-le moi ») ; « j'ai le petit de malade » (pour « mon fils est malade ») ; « tu as tombé le mouchoir » (pour « tu as fait tomber ton mouchoir ») ; « il te regarde à toi » (pour « il te regarde ») ; « lui, il se gagne sa vie » (pour « lui, il gagne sa vie »), etc.

- ou enfin, de manière plus significative, un ensemble lexical où l'on trouve des unités comme « assuquer » (étourdir), « bouléguer » (remuer), « caraque » (gitan), « escamper » (jeter), « gafet » (apprenti), « péguer » (coller), « quicher » (presser), « roupiller » (dormir), « tuster » (frapper), etc.

Ce *francitan*, qui n'est pas homogène sur l'ensemble de l'espace occitan, est donc l'un des éléments de la configuration linguistique qui s'est installée sur la base du conflit diglossique franco-occitan, parfaitement repérable, aux côtés du français standard, de l'occitan hérité (sous forme de variétés fortement dialectalisées), de l'occitan normé…, même si ses contours sont flous. Outre qu'il est nommé, il est présent dans l'imaginaire collectif, investi de représentations sociolinguistiques de plusieurs ordres, mais le plus souvent stigmatisantes car produisant de la dérision (on pense à certains sketches comiques ou à certaines publicités télévisées, ayant pour ingrédient privilégié « l'accent », composante la mieux identifiée de l'interlecte, dont il a été question).

Des micro-enquêtes récentes auprès de jeunes vivant en domaine d'oc (étudiants montpelliérains pour la plupart) semblent indiquer que si le francitan, comme vernaculaire, est en recul face au français standard (et au français populaire) dans la communication ordinaire, en même temps il semble disponible pour un f*onctionnement identitaire*, au travers de certains mots très courants, devenus d'authentiques marqueurs sociolinguistiques (Labov, 1976) : « péguer »

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

(coller), « escamper » (jeter), « bouléguer » (remuer)… Les jeunes enquêtés soulignent leur « valeur identitaire », et considèrent qu'ils appartiennent au « patrimoine culturel local »… (Boyer, 2010b).

2. « Mort » et « résurrection » des langues

2.1 La « mort » des langues

La « mort » des langues est un thème récurrent en (socio-)linguistique. Les langues meurent-elles comme les organismes vivants ? Dans quelles circonstances ? Peut-on suspendre la mort d'une langue ? Ces questions et bien d'autres n'ont pas manqué de produire hypothèses et débats.

On peut considérer, comme le fait W.U. Dressler (1988), que d'une manière générale la « mort » d'une langue survient dans une situation de domination linguistique, lorsque la langue dominante s'est substituée complètement à la langue dominée.

Trois types de causes principales peuvent être invoqués pour expliquer la mort des langues (Hagège, 2000, p. 127-154). Comme bien sûr, des « causes physiques » : la disparition pure et simple des membres d'une communauté linguistique par suite d'une catastrophe naturelle, d'une épidémie… ou de massacres perpétrés en particulier lors de guerres de conquête, comme en Amérique latine… Mais aussi des « causes socio-économiques » qui vont conduire une langue en position de force à servir de pôle d'attraction pour la communauté en situation de domination et qui a abandonné son mode de vie traditionnel, comme ce fut le cas avec l'anglais et les langues amérindiennes en Amérique du Nord. Enfin des causes « politiques » lorsque les « langues [sont] immolées sur l'autel de l'État » : ce fut le cas en France, d'abord sous la monarchie, mais surtout à partir de la Révolution française avec l'unification linguistique au profit du

français et contre les autres langues parlées sur le territoire national (nommées péjorativement « patois » ou « dialectes »). Mais pour un certain nombre d'observateurs, c'est « l'impérialisme de l'anglais [qui] occupe, aujourd'hui, une place de choix parmi les facteurs de la mort des langues » (*ibid.*, p. 243).

Un facteur psychosociologique doit être pris très sérieusement en compte car il peut être décisif pour la survie ou la mort d'une langue potentiellement menacée, une « petite » langue par exemple : c'est le « prestige » dont jouit cette langue par rapport aux langues potentiellement menaçantes, en fait les représentations valorisantes dont elle est investie par ses usagers naturels (une langue qui a une littérature reconnue et/ou qui est la langue d'une communauté qui a su s'adapter à la modernité), ou au contraire le manque de prestige accompagné de représentations stigmatisantes (une langue attachée à un mode de vie dépassé, anachronique…) dont elle est victime. En Espagne, par exemple, on peut dire que si le catalan a été de ce point de vue bien armé pour résister à l'espagnol, le galicien (autre langue historique : celle de la Galice) souffre d'un déficit d'image positive auprès des Galiciens eux-mêmes : il a été historiquement considéré comme une langue de la campagne (du mode de vie paysan) et ceci a été un obstacle pour la récupération de toute sa normalité sociolinguistique (il en sera question au chap. 6). En ce qui concerne l'occitan, on a vu qu'un des handicaps ayant contribué au déclin de ses usages était tout un ensemble paradoxal de représentations (stigmatisation et idéalisation) au total négatif : son impact a conduit, on l'a vu (chap. 4, 5), à l'*autodénigrement*, à la *culpabilité* et, de là, à un refus délibéré de transmettre la langue aux jeunes générations.

Comme le soulignent les linguistes qui se sont penchés sur cette question, la substitution d'une langue dominée par une langue dominante, et donc sa disparition, se fait par étapes et plusieurs symptômes ne manquent pas d'alerter l'observateur attentif.

C'est sûrement le *bilinguisme diglossique*, c'est-à-dire la coexistence inégalitaire et donc la concurrence déloyale de deux langues

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

au sein d'une même société, qui déclenche un processus glottophage lequel, sans une résistance énergique de la part des usagers de la langue dominée, est irréversible et conduit inexorablement à la substitution. Ces mêmes usagers deviennent en effet progressivement des « semi-locuteurs » (N. Dorian, cité par Dressler, 1998) ou des « sous-usagers » (Hagège, 2000) car leur compétence en langue d'origine devient déficiente.

Sur le plan sociolinguistique, on observe une perte de considération normative pour la langue en voie d'extinction en même temps que les « semi-locuteurs » de celle-ci s'adonnent à la folklorisation-ritualisation : utilisation de la langue dans certaines occasions de la vie communautaire comme les banquets, les célébrations, les commémorations, les jeux. Mais cet usage sporadique ne concerne plus que des mots isolés, de brèves séquences de discours (du type plaisanteries, plus ou moins grossières, plutôt réservées aux hommes, histoires, chansons, etc.), des expressions figées, des proverbes, des dictons, etc.

Les symptômes linguistiques qui accompagnent le processus d'assimilation ne trompent pas. Ils sont de trois ordres : phonologique, grammatical, lexical ; les plus spectaculaires (pas forcément les plus décisifs) concernent le vocabulaire de la langue menacée. Il s'agit d'abord de l'emprunt massif à la langue dominante, sans intégration morphologique : il faut bien parler de substitution et non d'enrichissement lexical (normal pour toute langue vivante). C'est avant tout la perte de productivité des « règles de formation des mots » qui permettent à toute langue de plein exercice de trouver en elle-même les ressources structurales pour enrichir son vocabulaire, en fonction des nouveaux besoins : ainsi le breton qui, encore au XIX^e^ siècle, avait baptisé « *dornerez* » la « batteuse », a adopté en l'état au XX^e^ siècle le désignant « moissonneuse-batteuse » (Dressler, 1988, p. 225)…

Cependant la mort des langues dominées n'est pas complètement inéluctable, si l'on veut bien considérer quelques cas de « reconquête, voire de résurrection », comme l'hébreu. J.A. Fishman (1991)

examine trois cas de renversement d'une situation de substitution linguistique : celui du catalan en Espagne, du français au Québec et de l'hébreu en Israël. L'histoire de la reconquête sociolinguistique au Québec est bien connue, on ne s'étendra donc pas sur ce cas. Pour ce qui concerne le catalan en Espagne, il est clair que la loyauté des Catalans à l'égard de leur langue est exemplaire, comme est exemplaire le rôle d'avant-garde qu'ont joué les sociolinguistes catalans sous le franquisme, lequel avait mis fin à l'officialité du catalan (en vigueur durant la République, jusqu'en 1939 ; nous y reviendrons plus en détail au chap. 6).

En ce qui concerne l'hébreu, on peut parler d'un cas « miraculeux » selon Fishman (1991) car il s'agissait ni plus ni moins de vernaculariser une langue qui durant des siècles n'avait été que langue du sacré. Il a fallu, pour que la réimplantation de l'hébreu par les premiers colons sionistes, contre la pression du yiddish, vernaculaire de quelque dix millions d'usagers juifs, ait une réalité (en devenant la langue maternelle de la communauté installée en Palestine) dans le premier tiers du XX^{e} siècle, non seulement tout le volontarisme d'un puissant nationalisme mais également de grands efforts de scolarisation couronnés de succès, mais aussi, plus tard, la tragédie de l'Holocauste pour que l'hébreu devienne la langue d'un État-nation : Israël, né en 1948.

Cette inversion exceptionnelle du destin sociolinguistique de l'hébreu suscite chez Claude Hagège un certain optimisme qui lui fait penser que « la renaissance d'une langue morte n'est pas une chose impossible. L'hébreu en a apporté la preuve, et même s'il y faut un vouloir immense et quelque folie, l'exemple est disponible pour tous ceux qui ne prennent pas leur parti de la mort des langues » (Hagège, 2000, p. 34). Si l'optimisme de C. Hagège est quelque peu excessif, du moins pour ce qui concerne « la renaissance d'une langue morte », il n'est pas totalement illusoire de diagnostiquer de nouvelles donnes sociolinguistiques susceptibles d'affecter positivement la situation de certaines langues menacées, le plus souvent « minorées » et « minoritaires ». Ces nouvelles donnes ont pour noms : « revitalisation »,

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

« marchandisation » (*commodification*), « Internet ». En effet des recherches ont mis en évidence plusieurs entreprises de (re)conquête d'usages de langues reconnues « en danger » (en danger de disparition à plus ou moins long terme). La perspective écologique est bien entendu ici à la manœuvre, l'*écologie des langues* étant en effet l'un des fers de lance parmi les plus volontaristes du maintien de la diversité linguistique dans le monde.

2.2 « Résurrection » des langues ? *Revitalisation, marchandisation*

Comme le souligne James Costa (2013, p. 7), « paradoxalement [...] cet ensemble de processus que l'on appelle "globalisation" ou "mondialisation" a pour effet à la fois d'encourager une stigmatisation accrue de certains groupes minoritaires [...], tout en produisant simultanément une (sur)valorisation de la "diversité" dans d'autres contextes [...]. Dans le climat actuel de valorisation de la diversité, les langues sont extrêmement commodes : plus consensuelles que les notions d'ethnie ou de race, les catégories linguistiques peuvent plus facilement faire l'objet de promotions militantes, médiatiques, politiques »... et économiques (voir par exemple Duchêne et Heller, 2012).

Bénédicte Pivot (2013) rend compte avec précision des péripéties (ou des avatars...) de l'entreprise de « sauvetage » de la langue rama au Nicaragua, de 1985 à 2012. Cette entreprise commence par un « projet de revitalisation linguistique » (RLP) mené sous l'égide du Gouvernement révolutionnaire, qui passe en particulier par une description et une documentation de la langue et des « actions bénévoles de transmission de la langue dans les classes maternelles » : l'entreprise conduit à la construction d'un lien fort « entre langue, culture et identité » où les mots de la langue rama sont cependant investis d'une valeur purement symbolique, et servent à circonscrire un territoire ancestral. Et progressivement la revitalisation semble changer d'objectif : « le sentiment d'appartenance et d'identification à son groupe ethnique [...] n'est plus porté par la langue » : c'est « la

question des origines » qui prend le dessus dans le cadre de « discours [portant] sur la valorisation du patrimoine immatériel ». Les préoccupations vont alors pour les Ramas dans le sens d'une « revitalisation de la culture » ou même simplement d'une « valorisation de leur "culture résiduelle" ». Désormais c'est une « logique de célébration » qui prévaut : ce n'est plus « parler rama » qui est à l'ordre du jour mais « parler *de* la langue rama » qui devient « un symbole d'authentique donc monnayable » (Pivot, 2013, p 63-76) : la *revitalisation* rejoint ainsi la *commodification*.

Le terme de « *commodification* » (*marchandisation* en français), utilisé en particulier par la sociolinguiste canadienne Monica Heller, désigne le « processus de mise en marché des langues et des identités dans des espaces clés de la nouvelle économie mondialisée, tels que le tourisme, les services et les industries de la langue » (Moïse, McLaughin, Roy et White, 2006, note 1, p. 86 ; voir également Heller, 2003).

Moïse *et al.* (2006) évoquent en ces termes la façon dont les minorités francophones du Canada (par exemple en Acadie) mettent judicieusement en discours/scène leur authenticité linguistique et culturelle en vue d'une plus-value marchande. Ainsi,

> en Acadie, plus qu'ailleurs au Canada, l'authenticité est déployée pour répondre soit aux attentes du public soit aux stratégies identitaires des producteurs. On retrouve la reproduction d'un discours essentialisant, mettant en scène l'accent régional, la gig de violon et le costume d'époque, mais anticipant, pour mieux vendre, les stéréotypes que le touriste pourrait se faire de l'acadianité. Ainsi, ces symboles authentifiant sont récupérés, ré-imaginés et même contestés dans de nombreux sites qui sont liés directement ou indirectement au champ du tourisme, chose que l'on voit encore peu ailleurs.
>
> (Moïse, McLaughin, Roy et White, 2006, p. 99.)

Il semble donc que *marchandisation* et *revitalisation* soient des stratégies différentes, bien qu'éventuellement convergentes,

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

en matière de maintien des langues minorées ou/et minoritaires. Maintien ou muséographisation ? Car le plus souvent on est loin d'un état des usages sociolinguistiques permettant une authentique récupération de « langues en danger ».

On observe un phénomène semblable de patrimonialisation ethnosociolinguistique à visée économique, en France, dans certaines collectivités territoriales (régions en particulier), où se maintient et se cultive une identité linguistique propre, considérée comme valorisante… et qu'on valorise au travers de discours et de dispositifs institutionnels (voir par exemple Costa et Bert, 2011). Et il en va de même pour ce qui concerne certains segments du marché, comme celui des vins, par exemple. Ainsi, si l'on s'en tient à l'espace languedocien (appellations *Vins du Pays d'Oc* ou *Côteaux-du-Languedoc*) il est de plus en plus fréquent de trouver sur les étiquettes des désignations de cuvées utilisant des mots d'occitan à des fins identitaires (ex : *Es d'aqui*, « Il est d'ici », *Belúga*, « Étincelle », *Lo vièlh Carignan,* « Le vieux Carignan », etc.). Cependant force est de constater que dans la plupart de ces cas de production de *gestes* d'*actes d'identité* (Le Page et Tabouret-Keller, 1985 ; Boyer, 2016*b*) à base d'usage emblématique de mots d'une langue menacée, la dynamique patrimoniale semble inversement proportionnelle à la dynamique (socio)linguistique…

2.3 L'Internet, un « marché linguistique » favorable aux dominés ?

Enfin les relations qu'entretiennent certaines langues menacées avec le Réseau des réseaux est une autre nouvelle donne pour les langues minorées ou minoritaires. Les sociolinguistes s'intéressent évidemment à ce nouvel espace de communications planétaire. Pour eux il est impensable de ne pas voir dans Internet et la *société numérique* qu'il a engendrée un nouveau et riche terrain de recherches, avec ses singularités langagières liées certes aux technologies impliquées mais aussi à l'imaginaire dont cette société est investie, un imaginaire cependant pour le moins clivé.

Les « communautés virtuelles » qui s'inscrivent dans cette société numérique sont des objets sociolinguistiques de premier choix, car « constituées de communications interactives de tous à tous organisées autour d'un intérêt ou d'un objectif communs » (Compiègne, 2011, p. 36). Par ailleurs « comme plateforme participative, le Web 2.0 incite à une démocratisation de l'expression publique et à une intensification des échanges […]. Le désenclavement de l'espace de l'expression publique consécutive à son ouverture à des acteurs profanes a conduit à une prolifération de prises de parole variées » (*ibid.*, p. 47).

Il n'est pas possible ici de rendre compte de tout l'intérêt qu'ont suscité en sociolinguistique depuis les dernières années du XX^e^ siècle les dimensions langagières du Net. On peut prendre, à titre d'exemple, les pratiques, représentations et questionnements concernant les langues « régionales » ou « minoritaires » de France (les créoles des DOM, le picard, l'occitan, etc.) présentes sur la Toile (sites Web, blogs, listes de diffusion, forums, etc.) : « quelles que soient les formes d'une petite langue, elles sont susceptibles d'être investies identitairement en tant que "Langue" du fait même d'être exposées dans la vitrine que constitue Internet » (Pierozak, 2009, p. 294, 296). Les langues *minorées*, en particulier celles pour lesquelles l'écriture est problématique du fait de leur existence (presque) exclusivement orale, peuvent « trouver dans Internet un catalyseur fonctionnel sur le plan de l'écrit, *via* l'expérimentation de graphies qui sont autant de scénarios possibles pour l'émergence d'une écriture effective » (*ibid.*, p. 310).

Une étude conduite à partir de 106 forums, blogs et sites dédiés à la langue et à la culture picardes met en évidence d'une part une volonté des internautes « [d'occuper] l'espace virtuel pour promouvoir et diffuser les activités menées pour la sauvegarde du picard, témoignant ainsi de sa vivacité », d'autre part, des « stratégies de spectacularisation de cette même langue » : en mettant en scène l'usage du picard, l'Internet participe à la « cristallisation des stéréotypes mais force également les émetteurs, engagés dans une stratégie promotionnelle, à déconstruire les discours péjoratifs circulants

© Dunod. Toute reproduction non autorisée est un délit.

et à proposer au contraire un argumentaire pour sa valorisation. L'Internet jouant ainsi le rôle de résilience pour le picard » (Mathieu et Martin, 2014, p. 260-261).

Nul doute que ce rôle de résilience ne soit à l'œuvre pour nombre de langues minorées (comme l'ensemble des langues « régionales » de France) dans lesquelles des usagers (*néo*-usagers souvent) internautes s'expriment sur le Réseau. Comme si ce même Réseau était un vrai stimulateur de réflexivité ethnosociolinguistique.